



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CONCERTATION DU PUBLIC SUR LE PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS**

**WEBINAIRE  
30 SEPTEMBRE 2021**



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **FAVORISER L'ÉCOCONCEPTION**

# L'éco-conception

Démarche de conception des produits qui vise à prendre en compte l'ensemble des impacts environnementaux du produit au cours de son cycle de vie

Contribuer à la prévention des déchets, comment ?

- Diminuer la quantité de matière première utilisée,
- Réduire à la source (poids, volume, taille) des produits,
- Eviter l'emploi de substances dangereuses pour l'homme ou l'environnement (qui ne seront donc pas à gérer en fin de vie),
- Améliorer la durée de vie des produits (ex : faciliter le réemploi, la réparation des produits),
- Optimiser le transport et les emballages,
- Augmenter l'incorporation de matière recyclée.

# Les mesures du plan :

Mettre en œuvre des primes / pénalités pour les contributions des producteurs aux filières REP

Soutenir les efforts de recherche et développement en matière d'écoconception

Élaborer des « plans quinquennaux de prévention et d'écoconception communs » au sein des filières REP

Accords volontaires établis entre l'État et les secteurs économiques incitant à l'éco-conception

Prévenir la présence de substances dangereuses dans les objets du quotidien (informer / substituer)

Accompagnement technique (ADEME)

Accompagnement financier (innovation et investissement dans l'écoconception des produits et services) – plan de relance

# Les mesures du plan :

Identifier les pistes pour limiter les risques  
d'obsolescence logicielle

Mieux informer sur les mises à jour des  
logiciels compatibles avec un usage normal  
des appareils numériques



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **DEVELOPPER LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION**

# Les enjeux :

- Aujourd'hui, le réemploi et la réutilisation = 1 million de tonnes de produits et déchets (source : Ademe, 2017).
- Le réemploi et la réutilisation participent à l'allongement de la durée de vie des produits.
- Créer les conditions favorisant l'essor du réemploi et de la réutilisation en France :
  - Soutenir les filières de réemploi, dont les structures de l'économie sociale et solidaire,
  - Améliorer l'accès aux gisements,
  - Produits ménagers, matériaux et produits du secteur du bâtiment.

# Les mesures du plan :

Objectifs de réemploi/réutilisation  
(filières REP)

Fonds de financement du réemploi /  
Réutilisation (filières REP)

Mettre à disposition des gisements  
pour les acteurs du  
réemploi/réutilisation  
(points de collecte, zones de  
réemploi dans les déchèteries)

5% d'emballages réemployés en 2027  
Expérimentations et déploiement  
des moyens nécessaires

Diagnostics gestion des produits,  
matériaux et déchets  
(travaux de démolition, réhabilitation  
de bâtiments)

Faciliter le don aux associations  
(invendus, matériel médical) à travers  
la mise en place de conventions de  
don